

Communiqué SAGES du 27 juin 2023 (CEDS et CNESER)

Le gouvernement français s'est arrangé pour que [son mémoire en défense](#) relatif à [notre réclamation au CEDS](#) ne soit pas connu avant les élections au CNESER. Les électeurs PRAG et PRCE y auraient appris qu'aux yeux du gouvernement français, non seulement ils ne sont pas dans la même situation que les enseignants-chercheurs, car appartenant à des corps distincts et n'ayant pas d'obligation de recherche, mais au-delà ils ne sont en rien à ses yeux dans une situation comparable (§ 40 de ce [mémoire en défense du gouvernement](#)). Y compris donc en ce qui concerne l'activité d'enseignement. La différence entre enseignants-chercheurs et autres enseignants va donc, aux yeux de notre gouvernement, bien au-delà de ce qui est relatif à l'activité de recherche, et concernerait donc aussi les enseignements dispensés, même en première année de licence ou d'IUT. Ce qui explique qu'il ait jusqu'ici refusé non seulement l'extension du bénéfice du RIPEC à ces « autres enseignants », mais aussi d'instituer pour eux l'équivalent fonctionnel de la composante C3 du RIPEC, à savoir une prime au mérite liée aux activités pédagogiques dans le supérieur que le gouvernement n'a institué que pour les enseignants-chercheurs.

À côté de cela, le gouvernement a fait croire depuis des mois à d'autres que le SAGES qu'il était à l'écoute concernant les PRAG et les PRCE, pour gagner du temps, comme s'il n'était pas déjà au courant, notamment par le [courrier que lui a adressé le SAGES en mai 2022, des récriminations des PRAG et des PRCE et des effets inévitables de la discrimination qu'il subissaient](#).

Nous avons fait le choix d'un [compte rendu sincère de notre audience au MESR du 1^{er} juin 2023](#). Nous n'avons pas cherché à entretenir de faux espoirs pour faire croire que nous avons convaincu le MESR de donner gain de cause aux PRAG et aux PRCE sans qu'il y soit contraint par une décision de justice. Car travaillant depuis longtemps sur la question, nous n'étions pas naïfs. Et entendant poursuivre notre combat pour les PRAG et les PRCE sur la durée et en profondeur, bien au-delà des échéances électorales, il était hors de question pour nous de faire les faux naïfs.

Ce parti pris vient de nous coûter notre siège au CNESER, les électeurs PRAG et PRCE ayant manifestement privilégié ce qui leur paraissait, à tort ou à raison, pouvoir concourir à une obtention rapide du bénéfice de la revalorisation instituée par le RIPEC. L'avenir va très bientôt dire d'une part si cette revalorisation RIPEC va être obtenue pour les PRAG et les PRCE, et d'autre part si c'est dû aux recours du SAGES ou à ces autres types d'actions que les électeurs ont privilégié dans leur vote pour l'élection au CNESER. Mais devant le CEDS, c'est rien de moins que la reconnaissance des PRAG et PRCE comme enseignants du supérieur à part entière qui se joue, autrement dit leur sort à long terme.



<https://le-sages.org>